

Caen : les modalités d'organisation du grand débat national

Dans le cadre du grand débat national (<https://granddebat.fr/>) voulu par le président de la République, la Ville de Caen propose d'organiser des rencontres sur les 4 thèmes, en lien avec des grands enjeux de la nation, définis par l'État :

- L'organisation de l'État et des services publics, **lundi 4 février**,
- La démocratie et la citoyenneté, **lundi 25 février**,
- La fiscalité et les dépenses publiques, **vendredi 1^{er} mars**,
- La transition écologique, **lundi 11 mars**.

La municipalité a souhaité prendre sa part dans l'organisation du grand débat national et d'en assumer les frais. Cette volonté d'y participer s'inscrit dans l'urgente nécessité de retrouver le dialogue et l'écoute pour avancer ensemble et non pas les uns contre les autres.

Ces 4 rencontres auront lieu au Mémorial de Caen, à partir de 19 h 00. La capacité d'accueil est de 200 places en accès libre cela afin de garantir la qualité du débat. Chaque rencontre sera animée par 4 médiateurs issus de l'association « Choisir la médiation » en Normandie : <http://choisir-mediation-asso.fr/>. Rompus à l'exercice, ils pourront garantir la neutralité du débat.

Chaque participant pourra télécharger les fiches de présentation des thèmes sur <https://granddebat.fr/pages/ressources>. Ces fiches seront également distribuées sur site. Chacun doit pouvoir s'exprimer dans les meilleures conditions.

Des cahiers de doléances restent à disposition des citoyens à l'hôtel de ville et dans les pôles de vie des quartiers* pour exprimer **leurs requêtes au gouvernement**. Ils peuvent également utiliser l'adresse électronique doleances.gouvernement@caen.fr

Pour rappel : le maire reçoit tous les Caennais qui le souhaitent. C'est un engagement fort pris dès 2014 car un élu doit rester à l'écoute et être disponible pour ses concitoyens.

Joël Bruneau tient à maintenir un lien direct avec les habitants.

Les Caennais peuvent rencontrer le maire de Caen, chaque samedi entre 8h et 13h, sur rendez-vous. Un samedi par mois, le maire reçoit les Caennais qui le souhaitent dans leur quartier.

Plus de renseignements au 02 31 30 40 50 ou maire@caen.fr

Les élus assurent également des permanences dans les quartiers :

<http://caen.fr/conseil-municipal/elus-majorite>

Pour la 5^{ème} année consécutive, le maire et son équipe iront à la rencontre des Caennais dans leur quartier. **12 réunions « Parlons de vous, parlons de Caen »** seront organisées fin juin, début juillet. Il s'agit pour le maire d'aller au plus près des habitants pour répondre à leur préoccupation et dialoguer autour de l'actualité et des projets de la Ville de Caen.

*L'hôtel de ville est ouvert du lundi au jeudi de 8h à 18h et le vendredi de 8h à 17h.

Les 4 pôles de vie des quartiers sont ouverts :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h.
- vacances scolaires : de 9h à 12h et de 13h à 17h.

✓ **Pôle de vie des quartiers rive droite (Demi-Lune / Sainte Thérèse / Guérinière / Vaucelles / Grâce de Dieu)**

16, avenue Capitaine Guynemer
Parc Claude-Decaen

✓ **Pôle de vie des quartiers nord-est (Université / Calvaire Saint-Pierre / Saint-Gilles / Saint-Jean-Eudes / Calmette / Pierre-Heuzé)**

15 place Champlain

✓ **Pôle de vie des quartiers nord-ouest (Chemin Vert / Maladrerie / Saint Paul / Saint-Gabriel / Folie-Couvrechef)**

5 rue Jean Racine

✓ **Pôle de vie des quartiers centre et sud-ouest (Centre / Saint-Jean / Le port / Saint-Ouen / Haie Vigné / Hastings / Venoix / Beaulieu)**

Maison de quartier de Venoix, 18 avenue des Chevaliers